



Ammar Ibn Yassir - qu'Allah a agréé - a dit:

- 1 Le Messager d'Allah ﷺ m'envoya pour un besoin et je fus atteint de souillure majeure, mais je ne trouvai pas d'eau. Je me suis alors roulé dans la poussière comme l'aurait fait une bête, puis une fois de retour auprès du Prophète ﷺ, je lui racontai cela.
- 2 Il me dit alors: "Il te suffisait de faire comme cela avec tes mains", et il frappa une seule fois le sol avec les mains, puis il essuya le dos de sa main droite avec la paume de sa main gauche, et le dos de ses mains et son visage⁽¹⁾.

Les Versets

«*mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouvez pas d'eau, alors recourez à la terre pure, passez-en sur vos visages et vos mains. Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait. Peut-être serez-vous reconnaissants*» [Sourate Al-Ma'ida: 6].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Al-Yaqdhane, 'Ammar Ibn Yassir Ibn 'Amir Al-'Ans i Al-Makki Al-Badri, un esclave affranchi des Banou Makhzoum. Il était avec son père et sa mère de ceux que les mécréants de Qouraych avaient suppliciés pour avoir embrassé l'Islam et lorsque le Prophète ﷺ passait près d'eux, il disait: "Patience ô famille de Yassir, vous avez rendez-vous avec le Paradis". Sa mère Soumayya fut tuée par Abou Jahl qui lui planta sa lance dans ses parties intimes et elle devint de ce fait la première martyre de l'Islam.

C'est de lui qu'Allah dit: «*sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi*» [Sourate An-Nahl: 106].

Il y a désaccord au sujet de sa migration en Abyssinie, mais il migra à Médine et participa à toutes les batailles, puis à la bataille d'Al-Yamama où il perdit une oreille. Par la suite 'Omar - qu'Allah a agréé - le désigna gouverneur de Koufa et écrivit à ses habitants: Il fait partie des valeureux parmi les Compagnons de Mohammed ﷺ. 'Ammar fut tué alors qu'il faisait partie de l'armée de 'Ali Ibn Abi Talib lors de la bataille de Siffine en l'an 37 de l'Hégire et fut enterré sur place, sachant que le Prophète ﷺ lui avait dit auparavant: "Tu seras tué par le camp des agresseurs⁽¹⁾".

Résumé

'Ammar Ibn Yassir - qu'Allah a agréé - fut atteint de souillure majeure lors de l'un de ses voyages et il ne trouva pas d'eau. Il se roula alors dans la poussière pour pouvoir prier et lorsqu'il retourna auprès du Prophète ﷺ, celui-ci lui montra comment effectuer les ablutions sèches: il suffit de frapper le sol avec ses mains, de les passer l'une sur l'autre puis sur le visage.

¹ 37 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d'Ibn Sa'd (3/186), Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (7/291), Tahdhib Al-Kamal d'Al-Mizzî (21/215) et Siyar A'lam An-Noubala` d'Adh-Dhahabi (3/245).

¹ Al-Boukhari (347) et Moslim (368), les termes étant ceux de Moslim.



Les ablutions sèches sont une dispense prescrite par Allah à Ses serviteurs qui ne trouvent pas d'eau ou sont dans l'incapacité de s'en servir, afin de leur faciliter la purification. Le Prophète ﷺ dit à ce sujet: *"Allah aime que l'on utilise Ses dispenses autant qu'Il déteste qu'on Lui désobéisse"*⁽¹⁾. Les savants ont défini les ablutions sèches comme l'acte de recourir à de la poussière que l'on passe sur le visage et les mains avec l'intention d'être en mesure d'accomplir la prière ou une autre adoration⁽²⁾. Elles sont prescrites et établies par le Coran, la Sounna et le consensus des musulmans. De plus, elles sont une spécificité accordée par Allah à cette communauté⁽³⁾. Ce hadith décrit la manière dont on les effectue.

1 'Ammar, qu'Allah a agréé, raconte que le Prophète ﷺ l'envoya pour l'une de ses affaires et qu'il eut un rêve érotique qui lui causa une souillure majeure. **Il se mit alors à rouler tout son corps dans la poussière pure dont les particules collent aux mains et au corps**, jusqu'à ce que son corps tout entier fût recouvert de poussière afin de pouvoir être en mesure de prier, de lire le Coran, etc. Puis lorsqu'il retourna auprès du Prophète ﷺ, il lui raconta ce qu'il avait fait afin de savoir s'il avait bien ou mal agi.

'Ammar ne fit cela que parce qu'il considérait que la poussière est une alternative à l'eau et que, de la même façon que l'eau doit atteindre toutes les parties du corps lors du bain rituel, il devait en être de même pour la poussière. Ceci fut son avis et son interprétation.

2 Le Prophète ﷺ l'informa alors qu'il lui suffisait de frapper le sol une fois avec ses deux mains, puis de passer ses mains l'une sur l'autre, puis de les passer sur le visage, en raison des paroles d'Allah: **«mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure, passez-en sur vos visages et vos mains.»** [Sourate Al-Ma`ida: 6].

1 (1) L'action de 'Ammar, qu'Allah a agréé, démontre qu'il incombe au musulman, lorsqu'il ignore le jugement relatif à une problématique et l'avis des gens de science à son sujet et qu'il n'a pas le loisir de consulter quelqu'un d'autre ou bien qu'il est en voyage et ne dispose de personne pour lui donner une fatwa, de s'efforcer dans la mesure de sa capacité de déduire un jugement. Puis lorsqu'il a la possibilité de consulter quelqu'un, qu'il le fasse afin d'obtenir le jugement valide concernant cette problématique.

2 (1) Ce hadith démontre que celui qui, concernant une problématique, déduit un jugement erroné, alors qu'il fait partie des gens qualifiés pour effectuer ces déductions de jugements, n'a pas à refaire l'acte d'adoration si une partie de son jugement est plus ou moins correcte. En effet, le Prophète ﷺ n'ordonna pas à 'Ammar de refaire sa prière pour s'être trompé dans la manière prescrite de se purifier, car son intention était de se purifier même si la manière n'y était pas⁽¹⁾.

3 (2) Ce hadith démontre que ce qui a été prescrit par l'Islam comporte du bien et de la facilité. L'Islam ne charge pas l'être humain de ce dont il n'a pas la capacité. Il lui a donc prescrit les ablutions sèches qui sont très faciles à effectuer, il suffit en effet pour les accomplir, de s'essuyer les mains et le visage.



1 Voir Ikmal Al-Mou'lim Bi Fawa'id Moslim d'Al-Qadi 'Iyad (2/223).

1 Rapporté par Ahmad (5866).

2 Voir Nayl Al-Aoutar d'Ach-Chawkani (1/319).

3 Voir Nayl Al-Aoutar d'Ach-Chawkani (1/319).